

Lettre à Bertrand Delanoë, suite aux prières dans les rues de Paris

Monsieur le Maire,

Je viens de prendre connaissance d'un phénomène qui se produit en plein jour, dans la ville de Paris, depuis fort longtemps. En effet, des prieurs musulmans occupent, chaque vendredi, la rue Myrha, la rue Léon, le boulevard Barbès, la rue des Poissonniers. Les trottoirs et la chaussée sont totalement occupés par des hommes musulmans –aucune femme- pour leurs prières.

La rue Myrha est, quant à elle, totalement bloquée par des barrières, à chaque extrémité de la voie, à partir de 13 h jusqu'à 15 h. Trottoirs et chaussées sont entièrement confisqués pour la prière musulmane. Les habitants des immeubles de cette rue n'ont plus guère la possibilité ni d'entrer chez eux ni d'en sortir. Nul ne peut durant ces deux heures pénétrer dans la rue Myrha.

La situation est la même pour la rue Léon, qui fait angle avec la rue Myrha !

Ainsi les musulmans en prières s'arrogent le droit d'occuper entièrement trottoirs et chaussées, en y interdisant l'accès aux non-musulmans !

Des hommes portent un brassard orange indiquant « sécurité ». De qui détiennent-ils cet « agrément » ? De la mairie de l'arrondissement ? Je n'ose croire que des maires cautionnent ainsi des manifestations qui vont à l'encontre de l'ordre public.

Lorsque, il y a près de quarante ans, je manifestais à Paris pour la défense des droits à l'interruption volontaire de grossesse, la police n'hésitait pas à nous tomber dessus à bras raccourcis et à nous conduire tout droit au commissariat

où nous, les femmes, étions fichées !

Il a été constaté, une fois la prière musulmane terminée, que les prieurs s'embarquaient dans des véhicules immatriculés dans des départements autres que le 75, soit les départements 78, 91, 92, 93, 95 !

Il semblerait que ces agissements ne soient pas dus à un manque de places dans les mosquées mais bien à une volonté délibérée des islamistes de marquer visiblement leur emprise sur l'espace public.

Monsieur le Maire, quel cas faites-vous de la santé et de la sécurité des personnes, sans parler du trouble à l'ordre public, de l'atteinte aux libertés individuelles, du droit pour n'importe quel citoyen de pouvoir accéder à son domicile ou d'en sortir, selon son bon vouloir et son bon droit ?

Je pense, Monsieur le Maire, aux multiples risques que ces pratiques inadmissibles que vous autorisez dans la ville de Paris peuvent engendrer.

Qu'arrivera-t-il quand un bébé malade aura besoin d'urgence de la consultation d'un médecin, puisque nul autre que le musulman en prière n'a le droit de pénétrer dans ces rues bloquées et bondées de prieurs ?

Qu'arrivera-t-il quand une personne âgée devra être transportée d'urgence à l'hôpital par le SAMU, puisque nul autre que le musulman en prière n'a le droit de pénétrer dans ces rues bloquées et bondées de prieurs ?

Qu'arrivera-t-il quand une personne habitant un immeuble de ces rues, atteinte d'une crise cardiaque, aura besoin d'être transportée en urgence dans un établissement hospitalier, puisque nul autre que le musulman en prière n'a le droit de pénétrer dans ces rues bloquées et bondées de prieurs ?

Qu'arrivera-t-il si un incendie se déclare dans l'une de ces rues bloquées et bondées de prieurs, puisque nul autre que le musulman en prière n'a le droit de pénétrer dans ces rues bloquées et bondées de prieurs ?

Les Français se sont battus pour instaurer une République laïque, pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Que vont penser vos électeurs, Monsieur le Maire, devant de

tels comportements illégaux qui se répètent chaque semaine au vu et au su de tous ?

Les Français sont indignés !

Je vous recommande, Monsieur le Maire, de consulter le site électronique « Riposte laïque », seul média résistant aux attaques régulières des intégristes, aux atteintes à la laïcité, à la dignité de la femme, aux accommodements raisonnables accordés par nombre d'élus et qui sont autant de manquements à nos principes républicains auxquels les Français sont attachés.

<http://www.ripostelaique.com/spip.php?page=quisommesnous>

Les élus de la République doivent défendre la laïcité.

L'espace public doit impérativement être respecté.

Les élus doivent faire régner l'ordre public.

Dans l'espoir d'une réponse à mes interrogations, et avec mes remerciements anticipés,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Aimée Toulgoat